

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 3 avril 2025**

Le jeudi 3 avril 2025 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présent(s) : 65 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX.

Procuration(s) : 19 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET.

Absent(s) excusé(s) : 6 - Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 6 mars 2025 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

No	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Attribution des subventions aux pôles économiques et d'innovation pour l'année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de partenariat URSSAF - CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Transfert du groupement de commandes "Parc d'innovation de l'Artois" suite à la dissolution du Pôle Métropolitain de l'Artois Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Clôture de la concession publique d'aménagement avec Territoires Soixante-Deux "Extension de la ZAC AN 2000" à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ZAC Centralité -Aménagement du secteur DUMORTIER - Déclassement anticipé des espaces publics communautaires Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la CALL pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial "Notre-Dame-de-Lorette" Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Création d'un service mutualisé « Permis de Louer» Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL / APSA- Subvention année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL / Maison de l'emploi et de l'insertion - actions menées par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) - Subvention année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants. (2 ne prennent pas part au vote : MM. Farid BOUKERCHA et Jérôme DARRAS membres de la structure)
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Pacte Territorial France Rénov (anciennement PIG) 2025-2027 - volet 3 "accompagnement" Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Programme d'Actions (PA) 2025 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL / IS62 - Subvention année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL / ADIL - Volet juridique - Subvention année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL / ADIL France Rénov - Subvention année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Signature du Contrat type collecte sélective avec CITEO pour la période 2025 - 2029 Décision prise à l'unanimité des votants.

No	DESIGNATION
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Versement d'une subvention dans le cadre du salon de la réparation à Bully-les-Mines Décision prise à l'unanimité des votants.
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Droit au Vélo (ADAV) Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution d'une subvention - Association Vacances Ouvertes - Projet "10 000 départs en vacances - Ne rêvez plus...partez !" Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Maison de l'Emploi et de l'insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin - Subvention pour l'année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants. (2 ne prennent pas part au vote: MM. Farid BOUKERCHA et Jérôme DARRAS membres de la structure) <i>Arrivée de M Bernard BAUDE</i>
20	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets 2025 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Attribution des subventions seconde session Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier" - Edition 2025 - Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
22	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - Edition 2026 - Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2025 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 ne prennent pas part au vote: MMES Héléne CORRE et Christine STIEVENARD, membres de la structure
24	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité - Subvention 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention -Année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Encouragement à la pratique sportive: reconduction de l'aide Pass'sport Saison 2025-2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention aux clubs évoluant en haut niveau : solde pour l'exercice 2024-2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier au triathlon de Liévin pour l'organisation du Liévin triathlon indoor festival Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 20ème édition de la Route du Louvre Décision prise à l'unanimité des votants.

No	DESIGNATION
30	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2025 du Trail des Pyramides Noires Décision prise à l'unanimité des votants.
31	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'organisation de la manifestation Gravel is Mine Décision prise à l'unanimité des votants.
32	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier au Ch'trailers team 62 pour l'organisation du Trail du Chardon Décision prise à l'unanimité des votants.
33	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Deuxième édition du Run and Bike Lens-Liévin Agglo Décision prise à l'unanimité des votants.
34	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Contrat de ville - Soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre des Maisons Sport Santé Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'économies d'énergie sur l'agglomération (CEE) Convention de partenariat avec des communes Décision prise à l'unanimité des votants.
36	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants Le Conseil a pris acte
37	RESSOURCES ET MOYENS : Attribution du solde de la subvention 2025 à l'association Comité des Oeuvres Sociales de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
38	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux Décision prise à l'unanimité des votants.
39	RESSOURCES ET MOYENS : Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
40	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de projet développement économique, identifié au sein de la direction développement économique attractivité et emploi Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste d'agent d'entretien pour la Direction Coordination Mutualisation, poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation, pour la direction Culture tourisme patrimoine et sport (DGA Développement), d'un poste permanent à temps complet de chef du service culture - Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Vote du taux de TEOM 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 0 «contre», 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
44	RESSOURCES ET MOYENS : Vote des taux d'imposition 2025 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.

No	DESIGNATION
45	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de Solidarité Intercommunale - Provision pour créance douteuse - Budget général Décision prise à l'unanimité des votants. (1 ne prend pas part au vote: M. Hakim HAIKEL, membre suppléant d'Estevelles)
46	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FEDER - Réhabilitation de la ZAL Bellevue à Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut - Parc social public - Réhabilitation de 1 logement situé 18 Rue Jean Jaurès 62210AVION Décision prise à la majorité. (84 «pour», 0 «contre», 2 abstentions: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
49	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut - financement de l'opération Résidence Narodowiec Parc social public, Réhabilitation de 5 logements situés 1 Rue Mayeux, 62300 LENS Décision prise à la majorité. (84 «pour», 0 «contre», 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
50	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
51	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
52	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
53	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
54	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
55	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à la majorité. (84 «pour», 2 «contre»: MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 «abstention»)
56	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2025 - Nomenclature M4 Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, je vous invite à rejoindre votre place.

Il y a toujours des moments particuliers dans ces séances de Conseil Communautaire mais celle-ci est marquée d'une autre façon. Vous avez toutes et tous eu connaissance de la disparition de Dominique REAL la semaine dernière qui était membre de notre instance et également conseiller municipal délégué à la ville de Lens. C'était quelqu'un, comme vous le savez, d'engagé. Vous avez pu partager avec lui, soit au sein de cette instance, soit, je vois Pierre CHERET, au sein du Syndicat Mixte, avec Laurent également, des Transports, d'autres engagements qu'il a pu avoir. Il était également engagé avec Ludovic sur l'économie sociale et solidaire. L'ensemble de ses actions était centré sur l'importance de l'humain dans ses projets, la solidarité et, j'allais dire, l'intérêt général, ce qui coule de source pour beaucoup, peut-être pas pour tout le monde, le respect de l'humain, de ses volontés et de ses engagements.

En hommage à Dominique, nous avons, bien sûr, présenté nos condoléances à la famille, à ses enfants et je vous propose de lui rendre également hommage ce soir en observant une minute de silence.

Je vous remercie. Comme à chaque fois dans ce genre de situation c'est difficile de revenir à l'ordre du jour classique qui nous réunit ce soir. Donc, je commence par les formules traditionnelles sur le compte-rendu de notre dernière séance. Est-ce que ça appelle quelques remarques de votre part ? Non. Merci. Le compte-rendu est adopté.

On passe à l'examen des délibérations de cette séance. La première est rapportée par Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, mes chers collègues, Monsieur le Président. C'est une délibération qui passe chaque année en Conseil. Il s'agit de l'attribution des subventions aux pôles économiques, d'excellence et d'innovation. Je vous rappelle les montants qui restent inchangés pour 2025. 439 000 € pour Vivalley, 285 000 € pour le CD2E, 95 000 € pour TEAM2 et 560 000 € pour Louvre Lens Vallée.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La délibération n°2, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : On vous propose de passer un partenariat avec l'URSSAF de manière à pouvoir mieux identifier, et agir plus vite en amont, sur les entreprises qui rencontreraient quelques difficultés et de sécuriser ainsi leur existence, leur pérennité et permettre une nouvelle croissance pour celles-ci. C'est un partage tout simplement d'échanges et de volonté de travailler ensemble. Donc, cette convention je vous propose de la signer avec l'URSSAF.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 3, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Vous savez que le Pôle Métropolitain de l'Artois a été dissout. Dans le cadre de ce Pôle, il y avait un groupement de commandes qui avait été mis en œuvre. Il vous est proposé, tout simplement, de transférer ce groupement de commandes à l'agglomération de Béthune-Bruay Artois, Lys, Romane, c'est-à-dire la CABBALR.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 4. Laurent.

M. DUPORGE : C'est le dispositif d'aide à la rénovation aux commerces et à l'artisanat. Il se trouve qu'à Lens, il y a un lieu qui s'appelle O Petit Cabaret qui vient de rouvrir, qui fonctionne m'a-t-on dit, voire même le spectacle est de qualité. Il y en a un dans cette assemblée qui est allé récemment et qui m'a conseillé...

M. ROBERT : La délibération 4 porte sur l'extension de la ZAC de l'An 2000. Le Petit Cabaret n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. DUPORGE : Donc on l'a retirée. C'est la deuxième fois qu'on la retire.

M. ROBERT : Elle n'était pas prête pour ce Conseil.

M. DUPORGE : Alors la 4, c'est la clôture de concession publique d'aménagement avec Territoires 62. Je rappelle le résultat de clôture, 23 669 554,15 € sur les dépenses, 24 416 611,16 € sur les recettes. C'est-à-dire qu'on a dégagé un solde positif de 806 957,01 € sur cette convention publique d'aménagement passée avec Territoires 62 sur l'extension de la ZAC An 2000.

M. ROBERT : Parfait. Pas de remarque ? C'est adopté. Juste pour compléter l'information, O Petit Cabaret, les pièces n'étaient pas encore complètement transmises donc c'est pour ça qu'elle passera logiquement au prochain Conseil. Ça devait être l'ordre du jour du Conseil précédent.

M. DUPORGE : Très bien.

M. ROBERT : Mélange de fiches. Donc, la 5 c'est Jean LETOQUART cette fois-ci pour la délibération.

M. LETOQUART : Oui pour l'ilot Dumortier pour un projet de construction de 50 logements en accession à la propriété. Il nous faut, pour commencer à y travailler, commencer à envisager le déclassement de cette parcelle. Donc, on propose un déclassement anticipé de manière à ce que lorsqu'on pourra le faire et que le projet sera avancé, on le décline de manière définitive.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 6, on passe à Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Président. Il s'agit d'un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la CALL, et cela pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial Notre-Dame-de-Lorette. La convention de transfert d'ouvrage Région-CALL du 23 avril 2021 fixe les obligations de la CALL en termes de maintenance des aménagements extérieurs du Mémorial Notre-Dame-de-Lorette.

La CALL accepte la maîtrise d'ouvrage unique et le cofinancement Région-CALL. Le coût des travaux est de 228 000 € dont 138 000 € pour la Région et 90 000 € pour la CALL. Or, le coût réel est de 265 485,07 € TTC. Donc, la CALL prendra à sa charge 127 485,07 € et la Région 138 000 € d'où la réalisation d'un avenant à la convention initiale que vous aurez à signer Monsieur le Président, si nous vous y autorisons.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? La délibération 6 est adoptée. On enchaîne avec la 7, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, mes chers collègues, nous avons engagé depuis le 1^{er} janvier 2020 l'expérimentation du permis de louer, ou plus exactement pardon, le dispositif d'autorisation préalable à la mise en location d'un bien immobilier puisque c'est le dispositif que nous avons décidé de retenir pour le permis de louer.

A l'époque, 13 communes ont participé à cette expérimentation. Une expérimentation qui s'est avérée concluante et que nous avons donc décidé de pérenniser. Nous avons décidé de poursuivre la démarche, bien sûr, en veillant aussi à améliorer cette démarche du permis de louer. Il y avait quelques points d'amélioration que nous continuons d'ailleurs de travailler avec notre collègue Yves TERLAT et l'équipe du service habitat.

La dynamique est enclenchée puisque 5 communes nous ont rejoint en 2022, 2 autres en 2023, ce qui fait donc 20 communes concernées, jusqu'à la fin de l'année dernière, par le permis de louer auquel nous avons d'ailleurs ajouté le permis de diviser.

Depuis, certaines communes nous ont fait savoir qu'elles souhaitaient faire évoluer le périmètre d'application du permis de louer, puisque ces communes avaient identifié des enjeux de résorption de l'habitat indécents et de l'habitat indigne dans d'autres rues et d'autres quartiers. C'est le cas pour certaines communes à la marge, je pense notamment à Vendin, à Avion, à Bully-les-Mines. D'autres communes ont souhaité inscrire la totalité de leur commune, l'ensemble des rues de leur commune. C'est le cas notamment de la commune d'Annav, de Lens, de Loison. Et la commune de Angres nous a fait savoir qu'elle souhaitait intégrer ce dispositif qui fait que nous serons, dans quelques mois, 21 communes couvertes par le permis de louer.

Ce qui fait, mes chers collègues, que nous allons tripler le nombre de rues concernées par le périmètre du permis de louer. Alors, vous allez me dire « ça veut tout et rien dire, tout dépend du nombre de logements qu'il y a dans ces rues ». En général, vous le savez bien, on est dans des périmètres urbains où il y a une forte concentration de logements. On estime donc l'augmentation du nombre de rues, plus exactement de demandes de permis de louer, à plus de 35% avec l'accroissement de ce zonage.

Alors, cette évolution est, permettez-moi de dire aussi, le succès du permis de louer, puisque nous avons réalisé 5 500 visites depuis 2020, depuis le lancement de ce dispositif. Se repose, forcément, la question du modèle technique mais aussi du modèle économique que nous avons instauré lors de la phase d'expérimentation.

Ce modèle est le suivant : les communes prennent en charge la moitié du coût des visites qui sont opérées par l'opérateur que nous avons désigné, bien sûr dans le cadre d'un marché public, et la commune consacre aussi un support administratif en fonction du volume d'activité qui est le sien. L'agglomération prend en charge tous les services supports. Ça, c'est le deal que nous avons effectivement lors du lancement mais compte-tenu de la montée en puissance de l'activité du permis de louer, bien évidemment notre Communauté d'Agglomération n'est plus en capacité, aujourd'hui, de prendre en charge la totalité du coût afférent à ce dispositif.

Je vous précise que nous avons aujourd'hui trois agents équivalent temps plein au service habitat de la Communauté d'Agglomération qui contribuent à la mise en œuvre du permis de louer. Ajoutez à cela que nous avons repris depuis quelques mois la gestion aussi de tout ce qui est contentieux et notamment l'instruction des sanctions, l'instauration des amendes pour les propriétaires qui ne rentrent pas dans les clous.

Vous connaissez aussi, bien évidemment, la situation budgétaire qui est la nôtre. On y reviendra en cours de séance. C'est pour cette raison que nous avons engagé, depuis ces derniers mois, avec le Président et notre collègue Yves TERLAT, une réflexion pour arriver sur un nouveau modèle économique et technique.

Nous vous proposons donc un système qui repose sur deux piliers. Tout d'abord, je remercie le Président, et la sacralisation, passez-moi le terme, de la participation financière de la Communauté d'Agglomération à ce dispositif. Ce sont 223 000 € que notre agglomération continuera de consacrer à ce dispositif.

L'autre pilier, ce que nous vous proposons ce soir dans le cadre de cette délibération, c'est la création d'un service mutualisé qui sera dédié à la gestion de ce permis de louer. Et donc, un système beaucoup plus équitable compte-tenu de la montée en puissance du dispositif.

Concrètement, les communes adhérentes contribueront aux frais fixes de ce service, donc qui va reprendre la totalité des coûts induits pour la Communauté d'Agglomération. Ça, c'est effectivement le socle, dont la part sera calculée en fonction du parc de logements privés de la commune concernée. Ce qui fait que c'est beaucoup plus équitable que le système antérieur. Et bien sûr, les communes devront aussi contribuer à une part variable dont le volume dépendra, bien évidemment, du nombre de logements qui auront fait l'objet d'une visite.

J'espère ne pas vous avoir perdu depuis le début de mon propos. Sur un rythme de croisière, on sera globalement à une participation financière 60% à charge des communes et 40% à charge de la Communauté d'Agglomération.

Donc, ce qu'on vous propose ce soir, au travers de cette délibération, c'est d'approuver ce nouveau cadre administratif et financier pour faire en sorte qu'il soit opérationnel à partir du 1^{er} juillet prochain.

Bien sûr, notre collègue Yves TERLAT et l'équipe du service habitat ont rencontré depuis ces dernières semaines les communes concernées pour bien leur expliquer ce nouveau dispositif et qu'elles puissent confirmer, bien sûr, avec ces nouvelles règles du jeu leur volonté de poursuivre l'expérimentation du permis de louer. Autant vous dire que la totalité des communes souhaitent poursuivre le dispositif. D'autant que celui-ci, vous l'avez bien compris, a fait ses preuves. Nous avons régulièrement des Comités de pilotage qui permettent de mesurer l'évolution de ce dispositif.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous propose d'approuver la création d'un service commun mutualisé à compter du 1^{er} juillet prochain, d'acter le projet de convention cadre qui va régir les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, de prendre acte des nouvelles modalités financières et, bien sûr, d'autoriser le Président à signer toutes les conventions et tous les actes afférents.

Chaque commune aura ensuite à délibérer sur les mêmes bases que notre délibération communautaire.

J'espère avoir été suffisamment clair.

M. ROBERT : Merci François. C'est clair et je voudrais en même temps profiter pour te remercier et remercier Yves parce qu'avec les équipes de l'agglomération c'est un travail qui a été largement entrepris depuis plusieurs années. Et quelque part, quand on s'est engagé sur cette logique de permis de louer, on avait des objectifs qu'on arrive maintenant à pouvoir poursuivre et on le voit avec les demandes croissantes des communes.

Donc, là aussi, c'est un gros travail de fond qui se traduit aussi au bénéfice de la population parce que c'est la lutte contre les marchands de sommeil qui est vraiment l'axe principal de cette politique.

Y a-t-il des remarques ? Non ? La délibération est donc adoptée. François peut poursuivre avec la délibération n°8.

M. LEMAIRE : Comme j'ai été un peu long sur la 7, Président, je te propose de lier les rapports 8 et 9. Je ferai bref, puisqu'il s'agit de reconduction de conventions de partenariat auxquels vous êtes habitués mes chers collègues. On y revient chaque année.

Tout d'abord, concernant l'APSA, pour la mise en œuvre du plan grand froid et le dispositif de veille saisonnière. Alors on sait bien que c'est une prérogative de l'Etat mais nous venons contribuer à hauteur de 16 000 €, et on le sait bien mes chers collègues, la situation est malheureusement loin de s'améliorer dans notre Département et notre territoire.

La deuxième convention de partenariat concerne notre partenariat avec la Maison de l'Emploi et de l'Insertion qui, depuis sa création, porte notre CLLAJ. Là encore, c'est un dispositif qui fonctionne plutôt bien puisque plus de 700 jeunes ont été reçus et accompagnés sur l'année 2024. Là, nous contribuons à hauteur de 25 000 € avec des cofinancements du Département de la CAF et au titre du Contrat de Ville.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne. Excuse-moi Jérôme.

M. DARRAS : Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote sur la 9.

M. ROBERT : Ok. On enregistre que Jérôme DARRAS ne participe pas. Il n'y a pas de demande de vote particulière ? Monsieur BOUKERCHA non plus. On considère que les délibérations sont adoptées avec ces deux réserves là sur la délibération n°9. Parfait. Merci.

La délibération n°10. C'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Après la délibération, il y a quelques semaines ou mois, sur le Pacte Territorial, il nous revient maintenant de valider ou pas l'adhésion au volet accompagnement de ce Pacte Territorial. Le nombre de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs vous est posé dans la fiche qui suit, en le déclinant sur les trois années à venir, 2025, 2026 et 2027.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Tu peux poursuivre avec la 11.

M. TERLAT : Le programme d'actions lié justement aux aides de l'ANAH et à la convention des aides à la pierre s'établit autour d'un budget ANAH de l'ordre de 11 millions d'euros pour ce qui est passé, 10 millions d'euros sont annoncés cette année, dans des conditions qui sont reconductibles par rapport aux années précédentes.

Je vous rappelle que cette délibération engage l'agglomération, en complément des aides de l'ANAH, à hauteur de 700 000 € pour l'année 2025.

M. ROBERT : Merci c'est adopté. Yves peut poursuivre avec la 12.

M. TERLAT : En même temps, sur les trois qui suivent là-dessus, c'est aussi la reconduction, comme l'a fait François, des conventions passées avec les partenaires de la Maison de l'Habitat Durable.

La première est avec l'IS 62 pour les publics les plus en difficulté de relogement, c'est 5 000 €. La deuxième c'est avec l'ADIL sur les conseils juridiques que l'ADIL orchestre à la Maison de l'Habitat Durable pour 36 000 €. Et la troisième, c'est le dispositif France Rénov pour 98 000 €.

Je rappelle que ces dispositifs font l'objet aussi de subvention d'accompagnement de l'ANAH en ingénierie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ces trois délibérations ? Non ? Elles sont adoptées. La délibération 15 Sébastien MESSENT.

M. MESSENT : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'un renouvellement de contrat avec la société CITEO, signé en 2018 pour 5 ans, prolongé jusqu'en décembre 2024. Contrat pour l'action et la performance relatif aux emballages ménagers fixant les modalités du soutien technique et financier apporté par CITEO afin d'améliorer la collecte et le tri d'emballage ménager et un contrat-type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers.

Pour continuer à bénéficier du barème de soutien aux collectivités, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer un nouveau contrat proposé par CITEO, le contrat-type collecte sélective pour la période 2025-2029. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Sébastien peut poursuivre avec la 16.

M. MESSENT : Il s'agit ici d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association Tournevis et tasse de thé. Une association bullygeoise qui a pour but de mettre en place les repair cafés, qui a organisé le 22 mars 2025 un salon de la réparation qui a eu beaucoup de succès. On a pu le voir relayer par voie de presse. Il s'agit d'allouer cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tous les actes subséquents à prendre en application de la présente délibération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La délibération suivante, la 17, c'est Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Merci Président. Pour mener la politique ambitieuse de la CALL en faveur de l'écomobilité et du vélo, nous avons noué des relations privilégiées avec les usagers cyclistes et conclu, dès 2021, avec l'ADAV, l'association Droit Au Vélo, une convention de partenariat qui nous permet de bénéficier de l'expertise de cette structure qui nous accompagne sur nos projets d'aménagement et de politique cyclable.

Fort de cette expérience depuis 2021, nous proposons de renouveler cette convention de partenariat pour 2025.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On change de thématique avec la délibération n°18. Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Merci Président. Il s'agit d'un dispositif qui a connu un franc succès l'an dernier. Il s'agit d'allouer une subvention de 150 000 € à l'association Vacances Ouvertes, qui a pour mission d'accompagner les personnes vers des vacances, d'accompagner les professionnels de l'action sociale et les collectivités, construction de projets de vacances avec les personnes qui en sont le plus éloignées.

L'objectif est de permettre à 10 000 habitants du territoire, particulièrement les plus précaires, les familles monoparentales, à partir quelques jours en vacances sur la période estivale. Le coût de l'opération est estimé à 1,3 million d'euros dont 598 440 € de dépenses réelles et 702 000 € de contribution volontaire en nature.

L'association va déployer un emploi sur le territoire qui bénéficiera de l'appui et du savoir-faire de l'équipe nationale dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit pour nous d'adopter une contribution à ce droit de 1936, dont on oublie bien souvent le sens même.

Plus d'un français sur trois, aujourd'hui, ne part pas en vacances et les publics concernés sont aussi les plus fragiles. Ce sont 60% des personnes dont les revenus sont inférieurs à 1 300 € par mois qui en sont privées. Derrière ces adultes en difficulté, qui sont bien souvent des demandeurs d'emplois, des travailleurs précaires, des parents isolés, des personnes handicapées ou seniors, ce sont des milliers d'enfants et de jeunes qui auront l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements.

Le projet vacances est un moyen, pour ces personnes, de retrouver confiance en eux, d'accéder à la mobilité, de faire preuve d'autonomie et surtout d'avoir un sentiment d'être traitées comme tout le monde.

M. ROBERT : Merci Ludovic. Ça a été un beau succès l'année dernière. Pas de remarque ? La délibération est adoptée. Tu peux prolonger tes propos avec la délibération n°19.

M. GAMBIEZ : La délibération n°19, je vais vous faire un petit rappel avec la fusion dont on a fait acte, ici, l'année dernière, au 1^{er} avril, du PLIE de la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin et celui de la CAHC, de la Mission Locale de la CAHC et de la Maison de l'Emploi, qui ont été regroupés sous une appellation MEI, Maison de l'Emploi et de l'Insertion, qui sont des partenaires de l'emploi de notre agglo, qui font un travail essentiel pour aider les personnes en difficulté à retrouver un emploi mais aussi sur un plan social et d'intégration.

Chaque année, nous procédions au versement d'une subvention à chacune de ces structures. Celles-ci étant regroupées, il est proposé de verser cette subvention à la MEI pour un montant de 1 004 465 € pour l'année 2025.

M. ROBERT : Jérôme.

M. DARRAS : Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote.

M. ROBERT : On va noter et Monsieur BOUKERCHA non plus. Pas d'autre remarque ? La délibération 19 est donc adoptée. Christelle BUISSETTE pour la 20.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Première délibération concernant la culture, l'appel à projets « soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal ». Suite au vote qui a été réalisé dans cette même instance en juin dernier, pour rappel, nous avons voté la 4^{ème} édition de cet appel à projets. Les dépôts de dossier ont eu lieu jusqu'en décembre 2024, 7 dossiers ont été déposés pour cette seconde session, avec des projets en réalisation au second semestre 2025.

5 opérateurs ont été reçus par le jury en janvier dernier et 3 projets ont été retenus pour un montant de 31 630 €. Vous avez d'ailleurs le détail de ces 3 projets qui ont été retenus en annexe de cette délibération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 21 et la 22 peut-être en même temps.

Mme BUISSETTE : Il s'agit du soutien au Salon du livre policier à Lens pour la programmation 2025. Dans le cadre de notre programme Lecture pour tous, la CALL soutient donc les manifestations culturelles visant à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics mais également pour contribuer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Donc, les 22 et 23 mars a eu lieu, ici sur Lens, la 27^{ème} édition du Salon du Livre Policier Polar Lens qui a réuni plus de 70 auteurs autour du thème « Héroïnes ». Cette délibération vise à allouer une subvention de 18 000 € pour ce salon.

Et également, la suivante, qui vise à allouer, cette fois-ci, une subvention de 5 400 € au Salon régional du livre, pour l'édition 2026. 22^{ème} édition d'ailleurs du Salon régional du livre qui regroupera une vingtaine d'auteurs régionaux, plusieurs maisons d'édition locales et belges et une dizaine de

bouquinistes professionnels. Il s'agit ici d'attribuer une subvention de 5 400 € pour ce deuxième Salon régional cette fois-ci, qui se déroulera le 24 janvier 2026.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté 21 et 22. On continue, 23, Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit du partenariat avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier. Il vous est proposé ici d'apporter un soutien financier de 261 000 € au déploiement de son projet artistique et culturel pour l'année en cours.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Pardon, excusez-moi.

Mme STIEVENARD : Monsieur le Président, juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote pour cette délibération.

M. ROBERT : Ok on entérine, Madame CORRE également. Pas d'autre remarque ? C'est bon, on peut enchaîner avec la 24. Toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit du partenariat cette fois-ci avec l'association Droit de Cité. Délibération qui vise à attribuer une subvention de 50 000 € pour soutenir le programme de fonctionnement pour l'année 2025.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Tout le monde prend part au vote ? C'est adopté. Et la 25.

Mme BUISSETTE : Dernière délibération, l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 58 950 € à l'association Mission Bassin Minier pour soutenir le programme de fonctionnement pour l'année 2025.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. En l'absence de Laurent POISSANT, je vais rapporter les délibérations qui sont assez nombreuses quand même sur le domaine du sport ce soir.

La première, la 26, porte sur les Pass'sports. L'initiative que nous avons prise il y a quelques années et le succès que ça rencontre est grandissant un peu plus chaque année. L'année dernière c'était 14 240 jeunes qui en ont bénéficié. Donc vous voyez à l'échelle de notre agglomération ce que ça peut représenter pour un montant de 450 000 €. C'est en hausse de 13% par rapport au dispositif antérieur, quand on avait les subventions classiques. C'est 2 € par licencié de moins de 18 ans pour 180 clubs aussi qui sont repris dedans. Donc voilà, il est proposé de renouveler ce dispositif pour l'année 2025-2026. Pas de remarque ? C'est adopté.

La délibération suivante porte sur le sport de haut niveau parce qu'on a les Pass'sports sur, je vais dire le grand public, moins de 18 ans, puis on a aussi l'accompagnement du sport de haut niveau avec 15 clubs qui sont repris et qui ont transmis les pièces nécessaires avant le 31 décembre 2024. Et donc, il vous est proposé d'allouer à ces clubs une subvention de 286 707 € au total. C'est adopté. Merci.

On rentre un peu dans les sujets, on va dire, qui vont être récurrents dans la visibilité de notre agglomération en matière de pratique sportive. La délibération 28 est sur le triathlon qui a eu lieu au Stade Couvert il y a peu de temps et qui a permis, en marge de la manifestation de prestige, de pouvoir accueillir des enfants. L'opération s'est déroulée le vendredi. La mobilisation de l'agglomération ayant pour but justement de contribuer à cette réussite par l'octroi d'une subvention de 20 000 €, sachant que c'est à peu près 1 500 élèves qui ont été accueillis lors de cette opération le vendredi. Pas de remarque ? C'est adopté.

La délibération 29, il s'agit d'attribuer une subvention classique et récurrente sur la Route du Louvre, l'organisation de la 20^{ème} édition cette année et d'accorder donc une subvention à la Ligue d'Athlétisme Hauts-de-France pour pouvoir réaliser et organiser cette manifestation. C'est adopté.

La 30, on est sur la partie, toujours, manifestation plein air, c'est la saison, avec le Trail des Pyramides Noires et donc une subvention de 4 500 € à la Mission Bassin Minier. Ce sont les 10 ans également, à souligner et ces 10 km seront ouverts à peu près à 500 participants. Donc une évolution aussi de cette manifestation. C'est bon.

La 31, Gravel is Mine, c'est le nouveau dispositif avec des engagements en couple qui seront là aussi réalisés et qui permettent un peu plus d'ancrer la thématique aggro terre de vélo et terre de trail. On l'a aussi des deux façons parce que cette année vous avez vu les événements, entre le Tour de France, les 4 jours de Dunkerque, les différentes épreuves sportives autour du vélo mais en même temps les trails qui sont récurrents chez nous. C'est l'occasion d'accompagner cette initiative en accordant cet accompagnement de 2 500 €, là aussi à l'organisateur qui est la Mission Bassin Minier. C'est accordé, c'est adopté.

La 32 est une subvention de 2 000 € à l'association Ch'trailers team 62 pour l'organisation du Trail du Chardon qui aura lieu le 26 avril à Angres. On rentre dans la même thématique du trail. C'est adopté.

La délibération 33 porte sur une manifestation, le Run and Bike, qui aura lieu le 6 septembre. Là on est toujours dans la thématique terre de vélo. C'est la nouvelle manifestation qui va permettre aussi de relier la Chaîne des Parcs, l'Eurovélo et donc de rester dans cette thématique. La première édition a rassemblé 330 participants et, donc, il vous est proposé, dans le cadre de la délibération 33 de prendre en charge à hauteur de 12 000 € cette manifestation. C'est bon.

Et la 34, nous avons engagé déjà l'action sur Maison Sport Santé et le partenaire, dans cette thématique, est l'UFOLEP et donc il est proposé de renouveler cet engagement et d'accompagner à hauteur de 10 000 € l'UFOLEP pour la réalisation de cette opération, de ce projet Maison Sport Santé. Pas de remarque ? C'est adopté pour la 34.

On enchaîne avec la 35 et donc je passe la parole à André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Merci Monsieur le Président. Cela concerne la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie sur les communes de l'agglo. Vous le savez, les certificats d'énergie dont peuvent bénéficier les communes qui s'engagent dans les économies d'énergie. Afin de faciliter les formalités administratives, le service commun propose aux communes adhérentes de centraliser les demandes et en faciliter l'accès au dispositif d'aide.

Donc il s'agit, ce soir, d'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie entre la Communauté d'Agglomération et les communes volontaires qui adhèrent, bien sûr, au service commun. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? La délibération est adoptée. On enchaîne avec Christian PEDOWSKI, la 36.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, cette délibération est relative au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants. Il s'agit ici de prendre acte du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants, effectué par la CRC.

M. ROBERT : Merci. C'est prend acte, donc il n'y a pas de raison de ne pas adopter. La délibération 37, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : C'est le solde de la subvention 2025 à notre COS, notre Comité d'œuvres sociales. Il s'agit donc de verser le solde de la subvention 2025 à notre COS pour un montant de 100 500 €.

M. ROBERT : Deuxième partie là aussi, même montant que les années précédentes. Pas de remarque ? C'est adopté. La 38, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : C'est la mise à disposition de véhicules à nos agents territoriaux. Il s'agit d'autoriser la mise à disposition de véhicules aux agents lorsque leurs missions le justifient. Fonction pour la DGS, le Directeur de Cabinet, le Directeur Général Adjoint, Attractivité et Développement et le Directeur Général des Services Techniques. Service pour les directeurs et chefs de service, la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

M. ROBERT : Délibération annuelle. Pas de remarque ? C'est entériné pour la 38. La 39, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Celle-ci concerne la protection sociale complémentaire prévoyance. Cette délibération vise à revaloriser de 5 € supplémentaires notre participation financière à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel. L'objectif étant de poursuivre la démarche visant à accompagner les agents percevant des rémunérations les plus modestes dans un contexte particulièrement tendu et de leur permettre la souscription au dispositif de protection proposé.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On fait un tir groupé 40 à 42 ?

M. PEDOWSKI : Tout à fait. Merci Monsieur le Président. C'est de la création de poste. En raison de la montée en puissance de notre agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire, avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et donc de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il nous est donc proposé la création de différents postes comme suit.

Un chargé de projet développement économique. Il s'agit de l'actualisation du poste d'un agent pour lequel une délibération n'existait pas auparavant. En deux, un chef de service culture, il s'agit de corriger une erreur matérielle de la délibération prise. Et enfin, un agent d'entretien, il s'agit de redéfinir le profil et le poste pour lequel il n'existait pas de délibération auparavant. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? C'est adopté. La 43 c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de voter les différentes taxes. La première étant la TEOM 2025 où nous avons décidé de vous proposer de ne pas en changer le montant fixé à 11,07%.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Loin de moi l'idée de refaire le débat du mois dernier mais je voudrais qu'on puisse profiter de cette délibération, justement, pour expliciter, voire éclairer, les habitants de la CALL sur les intentions, les objectifs, justement, qui sont les vôtres.

Après deux augmentations en 5 ans, je prends note et je le salue que la TEOM n'augmentera pas cette année mais le problème est que le sentiment, aujourd'hui, qui prédomine est évidemment la diminution du service public.

Alors, vous l'avez vu, il y a eu un article de La Voix du Nord avec une levée de bouclier contre le Maire de Lens. Ce que je trouve assez injuste parce qu'ils devraient s'en prendre, en réalité, au Président de l'Agglomération. D'ailleurs, c'est dans ce sens que le Défenseur des Droits, je vous le rappelle, a été saisi.

Donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui j'ai plusieurs questions. Premièrement, concernant les PMR. Où en sont les discussions ? Quelles sont les pistes d'amélioration proposées justement pour améliorer l'accessibilité ? Qu'en est-il, également, pour les personnes âgées ? Et aussi, est-ce qu'un calendrier prévisionnel, avec les dates d'arrêts du ramassage du quotidien peut être communiqué aux élus communautaires ? Parce que j'ai l'impression, en fait, que vous avancez un peu masqués pour contenir cette espèce de colère populaire mais toutefois légitime.

Donc je pense, qu'aujourd'hui, on doit profiter de cette délibération pour débattre de ce sujet de façon intelligente et intelligible.

M. ROBERT : On est sur le taux de TEOM. Monsieur ALEXANDRE, vous voulez répondre ?

M. ALEXANDRE : Ecoutez, moi, je vous ai présenté un taux qui est inchangé. Sur les questions qui viennent d'être posées, il s'agit de la mise en œuvre de données pratiques sur lesquelles nous ne sommes pas directement compétents puisque là, la question qui nous est posée, est de voter un taux.

Il est fixé à 11,07%. Vous venez de signaler que vous étiez satisfait du fait que ça ne soit pas augmenté. Nous enregistrons cette satisfaction. Pour le reste, pour la mise en œuvre, c'est une question à laquelle les services vous répondront, je pense, dans des délais raisonnables puisque la question est posée et que ce sont les services qui sont chargés de mettre en œuvre ces dispositifs de ramassage, de collecte, dans l'ensemble des communes en sachant qu'elles sont toutes différentes.

Moi, dans ma commune, il n'y a pas ce souci mais ça existe dans d'autres donc on ne peut pas répondre dans une assemblée qui est celle qui regroupe toutes les communes à des particularités qui existent et que vous avez soulignées et pour lesquelles il faut que les services apportent des réponses convenables.

M. ROBERT : J'ajouterai que ce sujet a déjà été évoqué en Commission de travail préalable au précédent Conseil. Ce n'est pas un sujet tabou, loin de là, il faut juste venir aux commissions. Monsieur BAUDE.

M. BAUDE : Oui, sur une question avec mon collègue Alain LHERBIER qu'on connaît bien. J'entends et je le remets dans le contexte, peut-être, électoral sur la protestation. Mais Vice-Présidents de l'agglo, avec mon collègue Alain qui fait un travail formidable, Alain LHERBIER là-dessus et les services, on ne peut pas accepter que les services soient remis en cause. Les services font le travail qui est nécessaire et ce sont des gens de la fonction publique. Et, on a besoin, plus que jamais, de fonctionnaires qui sont là au service du public.

Monsieur CLAVET, ne mélangez pas tout. On a la chance d'être ce que moi je qualifierai toujours une belle république, qui a des pouvoirs séparés et on doit respecter l'autorité territoriale avec ses élus et la fonction publique, et on doit aussi respecter l'autorité de la magistrature. Ça va de soi. Donc, non. Quand on prend une décision on l'assume. Si elle n'est pas bonne, on en discute mais on ne renvoie jamais, jamais, nos responsabilités politiques à d'autres.

C'est vrai sur nos trois pouvoirs qui font ce fondement et la république française est une très belle république parce que vous avez tendance à vouloir nous voler nos valeurs. Oui, je sais, j'étais en Conseil Municipal hier soir et j'ai eu la même chose...

M. ROBERT : Monsieur BAUDE, on revient ...

M. BAUDE : Vous avez tendance à vouloir nous voler nos valeurs.

M. ROBERT : Bernard BAUDE, on revient sur la délib.

M. BAUDE : Nous sommes sur une république française sur trois services et la TEOM, la question qui est posée, c'est est-ce qu'on l'augmente ou on ne l'augmente pas ? La réponse est donnée, on ne l'augmente pas. Ne trouvez pas un prétexte pour, avec des allusions déplacées, dire du mal de la fonction publique.

M. ROBERT : Et pour compléter, juste par rapport aux propos des uns et des autres, ce sujet là aussi a été évoqué, et notamment, alors vous parlez de certains articles de presse, je vous renverrai un article de La Voix du Nord il y a quelques temps qui montre l'évolution du coût des déchets et je mettrai en parallèle avec la délibération qui a été rapportée tout à l'heure par Sébastien MESSENT sur l'évolution aussi de la convention avec CITEO parce que c'est aussi la filière complète.

Il ne faut pas oublier qu'on a des entreprises aussi chez nous, notamment PAPREC, notamment O-I à Wingles qui font du recyclage de plastique, qui font du recyclage de verre. D'autres qui reprennent ces déchets comme ressources pour reprendre un process industriel. C'est aussi regarder comment la filière vit de cette façon-là et aussi comment les comportements des uns des autres et peut-être nos propres comportements par rapport aux déchets doit évoluer parce que le volume augmente sans cesse. Il suffit d'ouvrir la radio ou de regarder la télé quand ils ont ces sujets-là, notamment dans leurs journaux, c'est un peu plus difficile en ce moment.

On met au vote la délibération 43. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? On enchaîne, la 44, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de constater que nous maintenons nos taux d'imposition à leur niveau de 2019. Nous sommes en 2025, ce qui vous montrera que notre budget, loin d'être périlleux, est un budget sérieux et maîtrisé. C'est-à-dire que la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixée à 2,50%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,75%, la taxe d'habitation à 14,01% et la cotisation foncière des entreprises à 32,40%.

S'agissant du produit de la taxe GEMAPI, nous plafonnons à 1 700 000 €.

M. ROBERT : Montant complètement alloué à la lutte contre les inondations. Vous vous souvenez, c'est le sujet qu'on avait aussi évoqué ici. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ?

M. ALEXANDRE : Non mais j'insiste sur le fait que ce sont des taux de 2019 et nous sommes en 2025 avec un contexte économique, social, politique très dégradé. Il n'empêche que ceux qui se mettent à conclure que c'est un budget périlleux, je pense qu'ils devraient regarder ce que veut dire périlleux dans le dictionnaire et s'attacher, parce que c'est dans leurs statuts, à rechercher les faits. Les faits c'est que les taux n'ont pas changé depuis 2019 !

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est donc adopté pour la 44. La 45, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de la dotation de solidarité intercommunale et de la nécessité de prévoir une provision réglementaire au titre de l'exercice 2025 de 9 093 951 € parce que nous avons un conflit avec la CABBALR et qu'il nous faut provisionner, tout en sachant que si nous gagnons, et je pense que nous gagnerons, ces sommes nous les récupérerons, nous les réinjecterons dans le budget. C'est une provision.

M. ROBERT : C'est adopté. La 46, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : C'est le fonds de concours de transition durable de soutien aux communes du territoire. C'est une délibération classique. Il n'y a aucune nouveauté si ce n'est de rappeler que nous sommes solidaires des 7 communes ex-membres du SIZIAF qui se voient, disons, frappées directement par la position prise par le Président de la CABBALR. En ce qui concerne les communes rurales, rien n'est changé. Nous avons le tableau qui est joint à cette délibération.

M. ROBERT : Nous confirmons notre engagement du Pacte Fiscal de Solidarité à travers cette délibération. Elle est adoptée. La 47, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FEDER pour la réhabilitation de la ZAL Bellevue à Harnes. Le montant hors taxes de ce projet est à 2 699 142,57 €. Donc, il s'agit de solliciter des financements européens. Je suppose que tout le monde sera d'accord.

M. ROBERT : Vous supposez bien. C'est adopté. La 48, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Nous sommes dans les garanties d'emprunt. Il s'agit de la Société Immobilière du Grand Hainaut, parc public, réhabilitation d'un logement 18 rue Jean Jaurès à Avion pour un montant de 53 436 €. Je rappelle que s'il n'y a pas de garantie d'emprunt, il n'y a pas de prêt aidé par l'Etat.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? Demande de vote. Allez, pour la 48, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 49, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Toujours une garantie d'emprunt, toujours la même société. Il s'agit de réhabiliter 5 logements situés 1 rue Mayeux à Lens pour un prêt que nous garantissons à hauteur de 194 571 €.

M. ROBERT : Allez on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. On passe à Philippe LA GRANGE pour les budgets.

M. LA GRANGE : Monsieur le Président, mesdames messieurs les élus, chers collègues. Le Conseil Communautaire du jour est consacré au vote du budget primitif 2025 de la CALL, dont me revient l'honneur de vous présenter.

Conformément aux obligations réglementaires le rapport de présentation du budget 2025, vous a été adressé pour analyse détaillée en amont de cette séance, et dans les délais impartis. Je vais donc vous en présenter une synthèse, mettant en exergue les points les plus importants du budget 2025 de notre établissement. Cette synthèse concerne les délibérations 50 à 55.

Le contexte dans lequel il aura été élaboré a été abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars dernier. Seront ici abordés les marqueurs politiques du budget 2025, puis la structure des budgets primitifs consolidés, et enfin leur déclinaison par politique publique. Tout d'abord les marqueurs politiques du budget 2025.

Il consacrera notamment nos engagements politiques en faveur des territoires et de la population, gratuité des transports, DSC révisée, animation des villes et gestion des déchets. Nos engagements en matière d'investissement seront également poursuivis en 2025 : ERBM, GEMAPI, requalification des friches industrielles et mise aux normes du CVE de Noyelles-sous-Lens. Enfin des dispositifs innovants seront poursuivis ou démarrés comme les dispositifs SATD ou le CARE.

S'agissant des marqueurs financiers du budget 2025, ils se caractérisent notamment par la poursuite d'un effort d'investissement de l'ordre de 225 millions d'euros sur 3 ans, 2024-2026, le maintien d'une durée maximale de remboursement de la dette inférieure à 8 années, hors éléments exceptionnels, la stabilité des taux des impôts locaux et la mise en œuvre de l'avenant n°1 au PFFS.

Le budget est caractérisé par 4 points importants : un niveau de recettes quasiment stable, la poursuite du PPI, avec des dépenses d'équipement, hors opérations sous mandat, à hauteur de 91 millions d'euros, une épargne nette de 6,7 millions d'euros, tous budgets consolidés et une capacité prévisionnelle de désendettement inférieure au plafond recommandé, hors élément exceptionnel relevant du contentieux CABBALR.

Au sein d'un budget consolidé de près de 320 millions d'euros, 89% sont consacrés aux seuls budget principal et action économique, tandis que l'assainissement et l'eau consacrent seulement 11% des crédits inscrits. Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 0,3 million d'euros, soit +0,2% par rapport au BP 2024, soit une quasi-stagnation.

Les bases fiscales d'imposition sont réévaluées, conformément aux dispositions du PLF 2024 de + 1,7%. Au niveau des taux d'imposition, les taux 2025 sont maintenus au niveau de 2024, dans leur intégralité.

Le niveau global des dotations et compensations est estimé à 100,6 millions d'euros, en léger recul de - 0,7%.

La Dotation de Solidarité Intercommunautaire reçue de la CABBALR, et reversée aux communes membres, est maintenue au budget 2025, en recettes, et provisionnée à 100% en dépenses. Le montant reversé aux communes est, conformément à l'avenant n°1 du PFFS maintenu garanti à 5 millions d'euros en 2025.

Les autres recettes de gestion sont essentiellement composées de la contribution aux investissements eau et assainissement, et des recettes liées à la valorisation des déchets, pour un montant de 30,7 millions d'euros.

La structure du budget, hors éléments exceptionnels liés au contentieux DSC/CABBALR, on observe une augmentation maîtrisée de 1,9 million d'euros des dépenses réelles de fonctionnement, soit + 1,2%.

Le principal poste de dépenses reste le service de « collecte et de traitement des déchets », estimé en 2025 à 39,7 millions d'euros, hors coûts salariaux et coûts de structures. Bien qu'en baisse de 3,5 millions d'euros, cette dépense continue de peser significativement sur les équilibres globaux, et présente un déficit d'exploitation d'un peu moins de 10 millions d'euros.

La masse salariale progresse de 1,4 million d'euros tenant compte d'une part de l'augmentation de 3% de la cotisation à la CNRACL, et d'autre part des recrutements strictement nécessaires au développement de l'agglomération.

Les subventions et participations, 31,4 millions d'euros, représentent 19% des dépenses de fonctionnement. Quant aux reversements aux communes, ils représentent 24% des dépenses de fonctionnement, soit 38,8 millions d'euros.

Au niveau de la section d'investissement, les recettes d'investissement sont constituées principalement : du fonds de compensation de la TVA, 5 millions d'euros, de subventions perçues dans le cadre des politiques publiques menées, 26,1 millions d'euros et des remboursements de travaux réalisés, en délégation de maîtrise d'ouvrage, par la CALL et pour les communes, 46,3 millions d'euros.

Le besoin d'emprunt 2025 s'élève prévisionnellement à 48,8 millions d'euros. Les levées de fonds se feront néanmoins suivant le rythme de réalisation des investissements.

Au niveau des dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement progressent de 5,2 millions d'euros, les opérations pour compte de tiers sont en augmentation de 23,3 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette est stable.

Le budget principal et le budget annexe action économique couvrent, avec près de 131 millions d'euros, 83,5% du total des dépenses réelles d'investissement consolidées. Les budgets assainissement et eau potable en couvrent 16,5%.

S'agissant cette fois, de la déclinaison du budget par politique publique, il faut noter que les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent près de 70 % des dépenses totales. Elles s'élèvent à 220,5 millions d'euros, en baisse de 11,2 millions d'euros par rapport à 2024.

Parmi les dépenses directement affectées aux politiques communautaires, le développement durable représente 46% des crédits, l'attractivité du territoire 24% et le développement social 8%. Au sein du développement durable, la gestion des déchets représente, sans surprise, environ la moitié des dépenses, l'eau et l'assainissement un quart des dépenses, les transports et la mobilité 11% et la gestion des espaces naturels représente 10% des dépenses. Au sein du volet attractivité, l'habitat représente 45% des crédits inscrits, l'aménagement 44% et le tourisme 10%. Enfin, au sein du volet développement social, le sport représente 54% des crédits, la culture 28%, l'emploi et la cohésion sociale 16%.

Je vous remercie vivement pour votre attention, et je rends la parole au Président.

M. ROBERT : On va ouvrir le débat. Y a-t-il des questions ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je vous remercie, évidemment, de me donner la parole pour débattre de ce budget 2025 qui, je le rappelle, est un document structurant, qui trace le cap de notre agglomération pour les années à venir. Ce budget d'un montant consolidé de 319,5 millions d'euros marque une continuité dans les orientations politiques que vous souhaitez afficher : solidarité, attractivité, transition écologique. Toutefois, au-delà des intentions, l'analyse fine des chiffres appelle à une lecture critique, réaliste et responsable.

Premier point d'alerte, que je souhaite soulever, est la dégradation marquée de notre épargne nette qui passe de 14,1 millions à seulement 6,7 millions d'euros, soit une chute de 52,5% en un an. De même, notre épargne brute recule de 23%, ce qui limite considérablement notre capacité à autofinancer nos investissements et, in fine, détériore la capacité de désendettement atteignant 8,8 années, si on intègre le contentieux avec la CABBALR, et cette capacité de désendettement, aujourd'hui s'approche dangereusement du seuil d'alerte fixé par les services de l'Etat.

Je rappelle que les intercos de même strate, comme celle du Douaisis ou de Valenciennes, affichent des épargnes nettes souvent deux fois supérieures et une capacité de désendettement inférieur à 6 ans. C'est un signal clair. Nous vivons au-dessus de nos moyens. Il devient impératif de restaurer un niveau soutenable d'autofinancement pour ne pas hypothéquer sur l'avenir.

Ensuite, vient la question des dépenses de fonctionnement, en hausse de 4,4%, tirées, notamment, par la masse salariale en progression de 1,4 million d'euros. Sujet sur lequel je vous alerte depuis 2020 mais qui ne semble pas vous inquiéter plus que ça finalement. Il faut aussi souligner que 36% de nos

dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractère général à niveau élevé comparé à la moyenne des intercos similaires.

De plus, si les recettes de fonctionnement sont stables, leur structure interroge. Seuls 29% proviennent de la fiscalité directe, plus de 54% dépendent des dotations et compensations dans ce contexte d'incertitudes croissantes sur l'avenir de la fiscalité locale.

Or, nos marges de manœuvre sont étroites. Les taux d'imposition sont gelés, ce que je salue pour les contribuables mais cela appelle une réflexion de fond sur l'élargissement de notre base fiscale en particulier à travers le développement économique. A titre de comparaison, la moyenne nationale des intercos de même strate est entre 35 à 40% de recettes fiscales contre nous, 29%.

Ainsi, Monsieur le Président, ce qui se passe à Lens se passe à l'agglomération, puisque vous en êtes le dénominateur commun. On dépense à tout va sans faire d'économie structurelle et cela se ressent sur les actions de la CALL.

Si côté investissement avec 91 millions d'euros d'équipements prévus, avec des projets structurants comme la GEMAPI, requalification des friches ou les réseaux de chaleur avec une mobilisation appréciable de subventions, 26 millions d'euros, et 32,6 millions d'opérations en délégation pour les communes, je souhaite attirer votre attention sur le fait que plus de 50% de ces investissements sont financés par l'emprunt.

Or, si notre capacité d'endettement est déjà en tension, nous devons absolument éviter d'aggraver notre dépendance aux emprunts. 1 € d'investissement doit produire une valeur tangible, sociale ou économique. C'est le moment de poser un filtre stratégique sur la rentabilité publique de chaque euro engagé.

Je me suis ainsi permis de faire quelques recherches sur les indicateurs avec des agglomérations de la même strate. La conclusion est que nous investissons dans la moyenne mais nous épargnons moins. C'est un déséquilibre qu'il nous faut corriger.

Ainsi, mon rôle d'élu d'opposition est de faire la lumière sur les faiblesses de ce budget en étant constructif et en étant force de proposition. C'est pourquoi, il devient urgent, je crois, de travailler au renforcement de l'épargne nette avec comme objectif, évidemment, revenir à une épargne nette supérieure à 10 millions. Il faut ainsi prioriser les investissements à retour rapide comme les friches requalifiées qui génèrent du foncier économique. Il faut, dans un deuxième temps, évidemment, réduire le déficit des déchets avec une réforme de la gouvernance et une étude sur la faisabilité d'une tarification incitative et non punitive. Troisièmement, diversification des recettes, exploitation accrue des redevances, évidemment, et aussi avec les partenariats avec des acteurs privés sur certains sujets. Quatrième point, je crois qu'il faut travailler à une meilleure maîtrise de la dette en limitant les recours à l'emprunt si les projets n'ont pas d'effet levier et intégrer des clauses de performance dans les programmations pluriannuelles.

Ainsi pour conclure, ce budget traduit une timide volonté d'action car il est construit sur une base financière fragilisée où l'équilibre devient instable.

Chers collègues, nous avons une responsabilité collective, celle de garantir dans la durée la robustesse financière de notre agglomération. Le courage politique ce n'est pas seulement d'investir, c'est aussi de faire les choix difficiles pour prioriser, optimiser et protéger notre capacité à agir demain.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Pas de question donc du coup mais est-ce que quelqu'un a une question ? Ou des remarques complémentaires ? Non.

Juste pour compléter avant les paroles des groupes, il ne faut pas non plus oublier, alors, l'éclairage est réel sur la transparence qu'a évoqué Philippe LA GRANGE, mais quand on parle des charges à caractère général c'est 80% lié à la collecte des ordures ménagères. Quand on parle de masse salariale, il y a aussi des recettes, on ne va pas refaire le débat du ROB mais il y a aussi les recettes qui sont en face.

On se projette avec un enjeu d'investissement important parce que là aussi c'est se projeter sur l'avenir et la réalité des recettes à venir.

Donc voilà, tout ça sont des sujets après... Les propositions, je ne les entends pas, les remarques je les entends. Il y a beaucoup d'incantations mais pas de proposition concrète. Par contre, on peut remarquer que l'Assemblée Nationale a voté une hausse de la CNRACL sur 4 exercices et sur ce seul exercice c'est 250 000 € qui viennent peser sur les collectivités telles que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. On est aussi victimes de ces décisions qui s'imposent à nous et, qui, sur les trois années à venir vont nous mettre quasiment 12% de plus de cotisation.

On passe à la parole des groupes. Monsieur TRONI.

M. TRONI : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous prononcerons dans quelques instants sur le vote d'un budget.

Nous nous sommes montrés vigilants. Nous avons renforcé nos pratiques en termes de mutualisation, recherché les économies en nous assurant que les dépenses prévues étaient d'une utilité incontestable pour notre action. C'est un travail conséquent qui a été mené avec les services pour aboutir à ce budget qui, malgré le contexte, permet, comme cela a été dit, de préserver les ambitions que nous nous sommes données pour ce territoire et ses habitants.

Je l'ai dit, nous avons évalué nos politiques pour les rendre les plus efficaces possibles. Mais on peut analyser les choses sous tous les angles, le même constat s'impose : on ne peut pas faire plus et mieux avec moins.

Le Président et son Gouvernement nous racontent une histoire de déficits publics, de critères européens, de compétitivité... Les gens que nous rencontrons dans nos communes, eux, nous parlent de difficulté à se loger, à se soigner, de leurs fins de mois qui commencent le 15, de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs enfants. Ces gens-là savent, eux, qu'on ne vit pas mieux avec moins. Ils savent que la « mondialisation heureuse » est une fumisterie et que la belle théorie du « ruissellement » ne profite toujours qu'aux mêmes.

Ainsi, que chacun se rassure, les actionnaires de Total Energie se portent bien avec des dividendes en hausse de plus de 7% en 2024 après une hausse identique l'année précédente. Avec une hausse de 6%, ceux de Carrefour n'ont pas à se plaindre non plus. Quant à Sanofi, elle s'enorgueillit d'avoir un dividende en hausse pour la 30^{ème} année consécutive.

Notre Constitution énonce que les collectivités s'administrent librement. En réalité, depuis un certain temps nous administrons surtout la pénurie organisée par ceux qui nous font la leçon et nous somment de dépenser encore moins. La situation est d'autant plus préoccupante que non content de faire les poches des collectivités, le Gouvernement fait feu de tout bois pour trouver l'argent nécessaire à des investissements d'armement de grande ampleur jusqu'à vouloir aujourd'hui trouver des biais pour utiliser l'épargne des Français.

Selon François BAYROU, priorité sera donnée à la défense mais sans rien « abandonner de notre modèle social ». Une déclaration d'intention qui en rappelle d'autres. Souvenons-nous d'Emmanuel MACRON qui, lors de ses vœux pour 2018, déclarait : « Nous avons besoin de repenser un grand projet social pour notre pays ». Pour cela, il s'était fait le chantre du modernisme en lançant des réformes qu'il voulait ambitieuses. Mais qu'y-a-t-il de moderne à faire voler en éclat le Code du travail, à déstructurer le statut de la fonction publique, à considérer que les retraites décentes à un âge convenable sont un luxe ou que la flexibilité à outrance doit être la règle ? Voir des étudiants de plus en plus nombreux et vulnérables émargeant dans les épiceries sociales et solidaires, est-ce l'image d'une société moderne ou simplement le témoignage affligeant de l'échec d'une politique ? Car nous sommes loin de la prospérité et du partage du progrès.

Non, François BAYROU, tout comme le chef de l'Etat, ne veillera pas à notre modèle social, pas plus qu'il ne prend soin de nos collectivités. Il ne s'agit là de rien d'autre que d'un mensonge comme de faire croire à une concertation sans « tabou » sur la réforme des retraites tout en interdisant de remettre en

cause l'âge de départ à 64 ans. Une motion de censure nous aurait épargné ces nouvelles gesticulations affligeantes...

En attendant, la solidarité et la cohésion sociale dont certains parlent beaucoup, ce sont nos collectivités qui les portent à bout de bras dans un contexte où toutes les économies annoncées et les réformes à venir vont se répercuter cruellement sur les populations fragiles.

Certains diraient « quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console ». Eh bien nous ne pouvons pas nous contenter de nous consoler tant la détresse de notre population est grande. Nous voulons continuer à nous battre, de résister comme le montre le budget qui est présenté ce soir et qui, cela a été dit, permet de poursuivre nos objectifs au service de nos habitants sans les pressurer davantage.

Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. On est toujours heureux ou malheureux par comparaison et Bruno TRONI vient d'en faire l'illustration.

S'agissant de notre budget, qui s'élève approximativement à 320 millions d'euros, on peut comparer que ce qui est comparable. Ce n'est pas les strates qui sont importantes, c'est le potentiel fiscal. Le potentiel fiscal, qui est le nôtre, avec des communes qui sont d'anciennes communes minières, lorsqu'il y avait encore l'exploitation charbonnière, nous faisons partie des agglomérations, et peut-être l'agglomération où le potentiel fiscal est l'un des plus bas de France. Ce qui veut dire, qu'à partir de là, la comparaison s'arrête puisque, nous, nous devons faire avec peu de moyens puisque nous savons que la population que nous représentons et que nous servons est une population qui est naturellement, aujourd'hui, pauvre. Il faut faire très attention à, justement, ne pas la taxer davantage.

C'est ce que nous avons fait. Ce budget est un budget sérieux. Alors que j'étais personnellement quelques jours handicapé, je ne pouvais pas me déplacer, j'ai reçu les services chez moi. Ils se sont déplacés et nous avons regardé ligne à ligne, budget par budget ce qui était possible de faire pour maîtriser ce budget. Et je remercie les collègues Vice-Présidents qui ont contribué, par leur propre réflexion, à faire le tri entre ce qui était immédiatement nécessaire et ce que l'on pouvait reporter.

D'ailleurs, au sujet de report, il faut regarder également, dans notre budget, ce qui provient des reports à nouveau. Pour l'exercice précédent, le taux de réalisation est supérieur à ce qui avait été fait dans les exercices précédents. Ce qui veut dire que le budget que nous avons voté a été massivement utilisé et investi.

Lorsqu'il faut faire des économies, il y a deux manières. Il y a la manière de Tesla MUSK qui consiste à y aller à la tronçonneuse. Ça n'est pas le choix que nous faisons. Nous faisons un choix qui semble plus intelligent, qui consiste à valoriser le territoire et à faire en sorte que la population s'y sente bien. Nous venons de voter 11 délibérations sur le sport et une dizaine sur la culture. Ce qui veut dire que dans une région où le potentiel fiscal est faible et, là, où nous sommes présents sur deux domaines qui normalement seraient uniquement l'apanage des gens qui sont fortunés, et bien, nous faisons l'effort nécessaire pour que l'accès à la culture pour tous et l'accès au sport pour tous soit une réalité.

De la même façon, en faisant cela, nous maintenons l'attractivité du territoire. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres mais les faits sont là. Est-ce que nous sommes, dans le cadre du Pacte de Cahors, proches des limites ? Pas du tout. Nous avons encore de la marge.

Lorsque nous sommes allés devant la Chambre Régionale des Comptes pour plaider notre dossier avec la CABBALR, le Président ALBERTINI était bien ennuyé parce que nous avons cité, et je ne les citerai pas ici parce que ceux que je citerai ne pourraient pas se défendre, mais nous avons cité quelques exemples d'agglomérations, de communautés urbaines qui étaient dans une situation très délicate. Lorsque nous disons cela, le Président ALBERTINI nous dit « Joker ». Il ne veut pas répondre.

Ce qui veut dire que notre situation, loin d'être périlleuse ou désastreuse, est une situation qui est parfaitement maîtrisée et qui nous laisse la possibilité d'offrir à notre population un avenir qui, sans être

radieux, parce le contexte ne l'est pas, est quand même rassurant puisque l'ensemble des politiques que nous menons est maintenu et nous ne renonçons à aucun investissement. Je vous mets au défi de citer un seul investissement demandé par une commune qui n'ait pas eu le soutien de l'agglomération. Parce qu'on peut dire, on ne pourra pas tout faire, on sacrifie l'avenir de nos populations. Bah oui, mais où ? Quand ? Comment ?

Nous avons signé, il y a peu, j'ai signé avec l'actuel directeur par intérim de la Caisse des Dépôts, Monsieur Olivier SICHEL, un acte de naissance d'une foncière qui s'appelle FONSALIA, la foncière qui est chargée de la restructuration et des investissements dans les centres villes. Nous pouvons donc accompagner 220 communes minières du Nord-Pas-de-Calais sur, justement, la reconquête des friches industrielles. Parce que là où le Gouvernement est incohérent c'est qu'il veut réindustrialiser le pays mais en même temps il y a zéro artificialisation des sols nette.

Ce qui veut dire qu'on ne peut pas toucher aux terres agricoles et puis, évidemment, il n'y a aucun soutien économique, politique, à la restructuration des friches industrielles. Nous, nous l'avons fait. Nous avons eu cette idée. Nous avons écrit à 220 Maires du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais en leur demandant « Où sont vos friches ? Si vous voulez les requalifier, nous allons vous aider. Nous allons mobiliser l'argent de la Caisse des Dépôts pour le faire ». Nous avons eu des réponses et nous sommes actuellement en train de faire le nécessaire dans toutes les agglomérations concernées. C'est-à-dire toutes celles du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais. 220 communes Monsieur CLAVET.

Donc, à partir de ces exemples-là, nous sommes, non pas bien heureux, ce qu'a dit Bruno TRONI on le partage. Nous sommes de moins en moins en situation de liberté d'administration. Nous sommes de plus en plus dépendants des dotations de l'Etat, qui en supprime. La taxe d'habitation d'ailleurs, et on a normalement une compensation, a été supprimée en 2017 et la compensation n'est jamais réévaluée au niveau qui conviendrait.

Donc tout ceci fait partie du contexte. On met en avant les peurs, la guerre, les bruits de bottes, etc. pour faire passer ce qui est absolument inacceptable, c'est-à-dire un moins disant social, on touche les retraites, on touche à tout. Moins de social, le social c'est l'ennemi, il faudrait le supprimer. Mais si on veut que notre population s'en sorte et si on veut vraiment la défendre, elle a besoin qu'on la soutienne.

Elle a besoin aussi d'être parfaitement administrée. Il y a un grand Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, qui a cessé d'exercer depuis quelques temps, il s'appelait Rémy PAUTRAT. Rémy PAUTRAT était le premier à dire à la Région que nous étions une région sous-administrée.

Et quand vous regardez les ratios, puisque vous en parliez, regardons les ratios et vous verrez combien nous avons, nous, de personnel affecté à l'administration au quotidien de notre agglomération par rapport à d'autres. Ça aussi il faut le prendre en compte. Nous sommes toujours sous-administrés. Si on veut moins de personnel, moins de services, à ce moment-là il faut en tirer les conséquences. Ça veut dire que nous serons moins présents auprès de ceux et de celles qui ont besoin de nous.

Je dois souligner, d'ailleurs, à ce sujet, que l'agglomération répond partiellement à vos questionnements de tout à l'heure. L'agglomération n'est pas une super commune. C'est l'agglomération. Et la mutualisation c'est ce que nous mettons en commun pour économiser. Et chaque année, et à chaque session, nous voyons un service qui se mutualise et qui se renforce dans tous les domaines. Ce qui veut dire que les économies, nous les trouvons dans cette massification que nous faisons commune par commune. Ça a été démontré tout à l'heure par François LEMAIRE dans des domaines comme le logement, logements insalubres, droit de louer, etc. Tout ceci dans un pays qui devrait, normalement, construire 500 000 logements par an et qui en construit moins de 100 000.

Ce qui veut dire que nous devons porter l'effort, justement sur la requalification des zones, offrir aux entreprises la possibilité de s'installer. C'est-à-dire avoir une attractivité, que nous avons maintenue dans ce budget, qui permette de créer de l'emploi et donc de la richesse supplémentaire. Grâce à quoi, nous pourrions à la fois rendre service à notre population et avoir des budgets qui soient un peu plus à l'aise qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Nous sommes dans une situation contrainte, c'est exact, mais c'est le contexte qui nous y conduit. Et sur l'administration quotidienne de l'agglomération, je remercie les services des efforts qu'ils font pour faire en sorte de ne pas dépasser les limites qui leur sont données. Ce sérieux doit être reconnu, je

l'espère, par le plus grand nombre. S'agissant de l'agglomération, elle doit s'appuyer sur les communes et elle le fait. Franchement, on ne peut pas tout renvoyer sur l'agglomération, c'est la facilité. Les communes ont leur devoir vis-à-vis de leur population. S'il y a des personnes handicapées qu'il faut transporter jusqu'à l'hôpital, dans la mesure où les horaires ne conviennent pas etc, c'est le devoir des centres communaux d'action sociale d'apporter la solution. La solution est communale, elle n'est pas à l'agglomération. Nous devons en permanence être complémentaires, agglomération et communes.

Et c'est dans ce sens là que nous allons travailler et c'est ce budget qui nous le permet, et c'est pour quoi nous allons le voter.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Et pour clore, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Merci Monsieur Le Président. Mes chers collègues, je prends la parole au nom d'Alain BAVAY, qui ne peut être parmi nous ce soir, mais soyez assurés que c'est avec détermination et combativité que je vous présente la position du Groupe Socialistes Verts et Apparentés pour le vote du budget primitif 2025.

Nous avons bâti ce budget avec rigueur et engagement en restant fidèle à notre Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Souvenez-vous, ce pacte adopté à l'unanimité par les trois groupes de notre intercommunalité prouve une chose essentielle : ici, nous savons travailler ensemble avec responsabilité et solidarité. Ici, nous ne pratiquons pas la politique du chacun pour soi. Nous défendons l'intérêt collectif.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mes collègues ont largement fait preuve de pédagogie au cours de cette séance plénière mais une chose est certaine, il faut bien le dire, malgré un contexte difficile, un contexte d'efforts, un contexte économique et social asphyxiant, malgré les crises géopolitiques, avec une inflation galopante et une situation sociale préoccupante, nous avons tenu bon.

Nous avons maintenu notre ambition, poursuivi nos actions et protégé notre territoire et nos habitants, et ce, permettez-moi de le rappeler, malgré un véritable coup de poignard financier, une décision injuste, prise par la CABBALR. Une décision ignorant toute notion de morale et de solidarité mais nous avons résisté. Nous avons refusé collectivement que les 7 communes du SIZIAF portent seules cette injustice. C'est ça notre conception de l'engagement politique : faire bloc face aux injustices, défendre nos territoires et refuser la résignation.

Notre cap est clair, nous devons continuer à investir. A investir pour notre territoire, pour l'emploi, pour notre attractivité, qu'elle soit économique ou touristique pour redonner à notre Bassin Minier la place qu'il mérite dans l'économie de demain.

Oui, l'essentiel, investir pour nos habitants, pour leur offrir des infrastructures modernes, des services publics de qualité et une mobilité facilitée. Investir pour accélérer la transition écologique car il n'y a pas d'avenir viable sans un effort, sans un engagement fort pour le climat et la protection de notre environnement.

Dès 2025, nous allons concrétiser des avancées majeures. La première étape vers la gratuité des transports publics avec la prise en charge des abonnements. Et ce n'est qu'un début car nous demanderons à Artois Mobilités un réseau de transports renforcé pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, y compris ceux résidant en milieu rural.

Investir, c'est aussi défendre nos services publics. Vous le savez, j'y suis particulièrement attaché, et la mutualisation des services communs est aujourd'hui une nécessité face aux restrictions budgétaires imposées d'en haut. Nous devons être ingénieux, solidaires et offensifs. Notre schéma de mutualisation est devenu incontournable pour nos communes qui font face à des défis techniques et financiers croissants. En mettant en commun nos ressources, nous leur permettons d'accéder à des compétences qu'elles n'auraient pas pu mobiliser seules. C'est une véritable réussite de notre projet politique.

Continuez à investir dans les services communs, c'est aussi investir dans l'humain, dans l'ingénierie nécessaire à la réussite de notre programme de mutualisation en y apportant des compétences supplémentaires. Nous devons également continuer à investir dans la cohésion sociale et nous assurer que la solidarité et les services s'adressent à tous, que l'on soit habitant de quartier prioritaire ou d'une

commune rurale, nous devons travailler à l'émancipation et l'épanouissement de chacun que ce soit par le sport, par exemple par la prolongation du Pass'Sport et la poursuite du déploiement du Plan Piscines et par la culture, pour en faire un territoire animé.

Mais, et c'est le nerf de la guerre, pour investir encore faut-il avoir des ressources. Or, nous subissons une politique nationale qui favorise les plus riches et les plus grandes entreprises, une politique qui assèche les finances locales, qui détruit méthodiquement les capacités d'investissement des collectivités. L'Etat nous demande de moins dépenser mais nous charge, ou plutôt se décharge, systématiquement de dépenses obligatoires. Nous sommes confrontés à une équation budgétaire de plus en plus intenable.

L'Etat nous impose 35 millions d'euros de coupes budgétaires en 2025. Il est urgent, urgent de rappeler une vérité. Les collectivités locales sont la colonne vertébrale de l'investissement public. Ce sont bien les collectivités qui construisent, qui innovent, qui créent du lien social. On nous demande de faire des économies. Non, ce sont ceux qui bénéficient des super profits, ceux qui cumulent des niches fiscales qui doivent aussi contribuer à l'effort collectif.

J'ai l'impression que nous arrivons au bout d'un système. Nous préconisons une refonte de notre modèle fiscal, une refonte du financement des collectivités territoriales. Malgré ces obstacles, nous avons construit un budget courageux, ambitieux et responsable et notre territoire est aujourd'hui un modèle de dynamisme, de résilience et d'engagement dans la transition écologique.

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis persuadé que le chemin emprunté est le meilleur qui puisse et je suis convaincu que c'est tous ensemble que nous réussirons notre projet de mandat. Portons haut nos ambitions, nous irons plus vite, plus loin, plus fort.

Notre Communauté d'Agglomération continuera d'évoluer, de se transformer, de défendre l'emploi et les solidarités parce que nous en avons la volonté et parce que nous savons que c'est le seul chemin possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, le Groupe Socialistes, Verts et Apparentés, Majorité Communautaire votera ce budget parce qu'il est responsable, réfléchi et porteur d'avenir.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci Monsieur KUCHCINSKI. Si tout le monde est d'accord pour la procédure de vote, on fait un vote groupé en prenant les délibérations 50 à 55. Le vote qui sera exprimé sera le même pour toutes les délibérations. C'est bon ? Alors, pour 50 à 55, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Ça fait deux. Les budgets sont adoptés.

J'en profite avant la dernière délibération pour m'associer aux propos qui ont été tenus par les uns et les autres mais pour remercier les services parce qu'on a beaucoup parlé du contexte mais, dans ce contexte, je sais que les services se sont mobilisés pour pouvoir sortir les documents budgétaires. Je ne parle pas de l'incertitude du vote du budget national en fin d'année dernière qui ne nous a pas forcément aidé non plus mais là aussi c'est un travail de l'ombre, que chacun a pu souligner à sa façon.

Mais je pense qu'il faut le faire officiellement et Madame FRANÇOIS je vous demande, si vous voulez bien, de transmettre les remerciements de l'ensemble du Conseil. Je pense qu'on peut être, là aussi, en phase par rapport au travail de fond qui a été réalisé par les équipes dans un contexte assez particulier.

Donc, on examine, la dernière délibération, la 56, Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Cette délibération consiste à proposer les ouvertures et les ajustements des AP/AE pour le budget primitif 2025 des budgets assainissement, eau potable et crématorium. Donc pour le budget annexe assainissement, il y a une AP nouvelle, il y a 3 AP et puis 1 AP révisée à la hausse. Et concernant le budget annexe eau potable, il y a 3 AP nouvelles, 1 AP révisée et 17 AP stables. Concernant le crématorium, ce sont 2 AP stables.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? La 56 est adoptée. L'ordre du jour est épuisé. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.